

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président  
Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2017/047 - 12040 - Insertion et lutte contre l'exclusion - Convention avec la ville de Strasbourg  
Proposition d'approbation d'un projet de convention et d'attribution de subventions aux épiceries sociales et aux opérateurs en charge de dispositifs spécifiques d'insertion sociale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant global pour l'année 2017 de 230 388 euros, pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la délibération, dont 191 622 euros concernant les épiceries sociales et 38 766 euros concernant les opérateurs spécifiques ;
- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les structures figurant en annexe au présent rapport ;
- décide qu'un acompte global de 134 135 euros, représentant 70% du montant des subventions perçues en 2016, sera versé à la signature de la convention, aux épiceries sociales figurant en annexe au présent rapport ;
- décide que les soldes, d'un montant maximal de 57 487 euros, seront versés au cours du dernier trimestre 2017, au regard des éléments d'activité fournis par les épiceries sociales et conformément aux termes des conventions financières ;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondant, sur la base de la convention-type annexée ;
- charge son président de mettre en œuvre ce dispositif.

**Non participation au vote** : Madame Isabelle DOLLINGER

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107105-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17